

L'EXHORTATION APOSTOLIQUE AMORIS LAETITIA

Son Exc. Mgr Vincenzo Paglia
Président du Conseil pontifical pour la famille

La valeur « synodale » de l'Exhortation apostolique

Avec l'*Exhortation apostolique post-synodale, Amoris Laetitia*, le Pape François recueille le fruit d'un long itinéraire ecclésial et il le propose avec autorité à l'Église catholique toute entière. Pendant deux ans, le Pape a souhaité que l'Église, dans ses différentes articulations et dans un style synodal, concentre ses inquiétudes sur la famille. Il a d'abord demandé aux cardinaux, lors du Consistoire du mois de Février 2014, de discuter du sujet ; puis ont suivi les deux assemblées synodales (de 2014 et de 2015) et lui-même a développé, au cours de 2015, plus d'une trentaine de catéchèses sur la famille. Parmi les nouveautés, également la double consultation des Églises locales que la Secrétairerie du Synode a recueillie et examinée. Je pense qu'aucun autre document papal n'a eu une telle gestation. En mettant l'accent sur le fruit de ce travail, le Pape met en évidence la méthode synodale. Il écrit ainsi que les deux assemblées synodales ont apporté « une grande beauté et a offert beaucoup de lumière ». Et il poursuit en disant que « l'ensemble des interventions des Pères, que j'ai écouté avec une constante attention, m'a paru un magnifique polyèdre, constitué de nombreuses préoccupations légitimes ainsi que de questions honnêtes et sincères. Pour cela, j'ai retenu opportun de rédiger une Exhortation Apostolique post-synodale pour recueillir les apports des deux Synodes récents sur la famille, en intégrant d'autres considérations qui pourront orienter la réflexion, le dialogue ou bien la praxis pastorale, et qui offriront à la fois encouragement, stimulation et aide aux familles dans leur engagement ainsi que dans leurs difficultés » (n° 4). Il me semble important de souligner la nouveauté du processus synodal qui qualifie aussi bien le contenu que la méthode, et la nouvelle relation que l'Église doit établir avec les familles d'aujourd'hui, avec leur mélange « de satisfactions et d'efforts, de tensions et de repos, de souffrances et de libérations, de satisfactions et de recherches, d'ennuis et de plaisirs » (cf. n° 126). Comment ne pas entendre l'écho du célèbre *incipit* de la *Gaudium et*

Spes ? Nous pourrions traduire : « Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des familles de ce temps, des familles blessées surtout et de toutes celles qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de plus vraiment familial qui ne trouve écho dans leur cœur » (cf n° 1). Il y a un fil rouge qui relie l'Exhortation apostolique directement au Concile : de l'allocution initiale *Gaudet Mater Ecclesia*, à la *Gaudium et Spes*, à l'*Evangelii Gaudium*. C'est le fil rouge de « cette sympathie immense » dont parlait Paul VI à propos de la sensibilité qui avait imprégnée les travaux du Concile Vatican II.

Une grande sympathie pour les familles traverse l'ensemble du texte

Le texte est marqué, à chacune de ses pages, par un regard d'une grande sympathie envers les familles. Le Pape affirme clairement que « d'aucune manière l'Église ne doit renoncer à proposer l'idéal complet du mariage, le projet de Dieu dans toute sa grandeur » (n° 307). À la lumière de cet horizon élevé et concret, ouvert par l'Exhortation à la « vocation chrétienne » du projet familial, je crois que nous devons comprendre cet appel dans une double valeur. L'Église ne doit pas être réticente à annoncer le plein idéal du mariage, selon la puissante parole du Seigneur à propos de la beauté et du sérieux de son lien. Et elle ne doit pas être réticente à le présenter comme une forme de mise en œuvre intégrale de la foi. En bref, il s'agit d'un bien indispensable pour la vie de l'Église et d'un atout précieux pour l'évangélisation de la vie.

Cet idéal si élevé pousse justement le Pape à demander un engagement renouvelé pour s'approcher des familles dans le concret de leur vie. L'Église doit assumer les difficultés et les espoirs de ses fidèles. Elle est mère. C'est pourquoi elle n'observe pas les familles de l'extérieur, avec la froideur notariale de celui qui doit énumérer les changements et trouver d'éventuelles fautes à condamner. Et elle n'est pas aveugle. Ni même résignée. L'Église, comme il en ressort de l'*Amoris Laetitia*, est parfaitement au courant des maladies qui affligent les familles d'aujourd'hui. Mais, contrairement aux prophètes de malheur ou aux adeptes de la résignation, elle sait que « cette maladie n'est pas pour la mort » (Jn 11,4), comme l'a déclaré Jésus à l'adresse de son ami Lazare. L'Église est une amie de la famille, de toutes les familles. Et elle les aide toutes à marcher vers la plénitude de la rencontre avec Jésus.

L'Exhortation, imprégnée de cette amitié passionnée, ressemble à une longue méditation sur les aspects de la vie familiale, les plus enrichissants comme les plus critiques.

Mais dans une vision stratégique : la famille ne concerne pas seulement l'histoire des individus et de leurs désirs d'amour (qui existent cependant), mais l'histoire même du monde. On pourrait dire que la famille est la mère de toutes les relations. C'est ce qui apparaît déjà dans les deux premiers chapitres de la Genèse rappelés par l'Exhortation : l'histoire humaine et la famille sont ici déjà étroitement reliées. La famille et la société sont inséparables. Lorsque les choses ne vont plus au sein de la famille, elles ne vont plus aussi dans la société.

Vers une Église « familiale »

Au sein de cet horizon stratégique, le Pape demande un changement de rythme et de style qui touche la forme même de l'Église. Cela équivaut à dire que l'Église ne pourra pas mener à bien la tâche que Dieu lui a assignée concernant la famille, si elle n'impliquera pas les familles dans cette même tâche, à la manière de Dieu, et donc sans assumer elle-même les traits d'une communion familiale. Cette ecclésiologie essentielle de la famille est, pour ainsi dire, le souffle qui donne sa respiration au texte, l'horizon vers lequel veut se diriger le sentiment chrétien pour cette nouvelle ère. Une telle transformation, si elle est reçue avec foi, est destinée à transformer résolument le regard avec lequel doit être perçue l'Église des croyants dans cette étape historique. La clef de cette transformation ne se trouve pas, comme ce qui semble être ressorti au cours de l'équivoque dispute qui a polarisé le début du parcours synodal, dans le conflit présumé (ou autre) entre la rigueur de la doctrine et la condescendance pastorale. L'Église, suite à l'impulsion magistériel du Pape, est confirmée dans sa disposition constitutive vouée à aller au-delà de toute séparation artificielle ainsi que de toute confrontation de la vérité et de la pratique, de la doctrine et de la pastorale, afin de redécouvrir pleinement la responsabilité morale de ses processus d'interprétation de la doctrine. Cette responsabilité – qui provient de l'imitation du Seigneur, qui, à bien des égards, et très clairement en a donné l'exemple – l'oblige à pratiquer un discernement des règles qui prend soin de la vie des personnes, afin que leur perception d'être aimées par Dieu ne soit en aucun cas perdue.

Le Pape est bien conscient qu'il n'est pas facile ou évident d'accueillir cet horizon. Mais il ne veut pas être mal compris. En effet, même parmi les croyants, ceux qui voudraient une Église qui se présente essentiellement comme un tribunal de la vie et de l'histoire des hommes, ne font pas défaut. Une Église, procureur de l'accusation, une Église notaire, qui enregistre les obligations et les défaillances juridiques, quelles que soient les circonstances douloureuses de la vie et la rédemption intérieure des consciences. En oubliant ainsi que le

Seigneur a voulu que l'Église soit courageuse et forte, à juste titre, dans la protection des plus faibles, dans le rachat des dettes, dans le soin des blessures des pères et des mères, et celui des fils et des frères, en commençant par ceux qui se reconnaissent prisonniers de leurs fautes et désespérés pour avoir échoué leur vie. Et elle veut que tous soient accompagnés jusqu'à la pleine intégration au Corps du Christ qui est l'Église.

Les signes forts de ce changement de direction sont au moins au nombre de deux. Il est évident que le mariage est indissoluble, mais le lien de l'Église avec les fils et filles de Dieu l'est encore plus : parce qu'il est comme celui que le Christ a établi avec l'Église, pleine de pécheurs qui ont été aimés, quand ils n'étaient pas encore des pécheurs. Et ils ne sont pas abandonnés, même quand ils se laissent à nouveau attraper. Ceci est un grand mystère, comme le dit l'apôtre Paul, qui va bien au-delà de toute métaphore romantique d'un amour qui ne reste en vie que dans l'idylle du « vivre d'amour et d'eau fraîche ». Le deuxième signe est la conséquente complète livraison à l'évêque de cette responsabilité ecclésiale, tout en sachant que le principe essentiel est la *salus animarum* (une déclaration solennelle avec laquelle se termine le Code de droit canonique, mais qui est souvent oubliée). L'évêque est le juge en tant que berger. Et le berger reconnaît ses brebis, même quand elles ont perdu leur chemin. Son but ultime est toujours de les ramener à la maison, où il peut les soigner et les guérir, alors qu'il ne peut pas le faire s'il les laisse où elles sont abandonnées à leur sort parce qu'elles l' « ont voulu ».

Comme il est évident, il s'agit d'un nouveau style ecclésial à entreprendre. Et cela exige également une prise de conscience de la diversité des situations. Le Pape ne propose ni une nouvelle doctrine ni de nouvelles règles juridiques. Mais il parle de la pluralité des interventions des évêques qui ont composé un « magnifique polyèdre » (n° 4). Et il exhorte les Églises particulières à prendre sur elles la responsabilité de faire face aux innombrables défis auxquels les familles doivent faire face dans les différentes sociétés auxquelles elles appartiennent. Il avertit également que « tous les débats doctrinaux, moraux ou pastoraux ne doivent pas être tranchés par des interventions magistérielles ». En outre, dans les différentes régions « peuvent être cherchées des solutions plus inculturées, attentives aux traditions et aux défis locaux. Car « les cultures sont très diverses entre elles et chaque principe général [...] a besoin d'être inculturé, s'il veut être observé et appliqué » (n° 3).

*La famille dans la Parole de Dieu, dans la société contemporaine
et sa vocation aujourd'hui*

L'Exhortation apostolique – après l'introduction – s'ouvre avec un triptyque (ce sont les trois premiers chapitres). Dans le premier, l'on parle des familles qui peuplent la Bible. Et l'on en souligne leurs histoires réelles faites « d'amour et de crises familiales » (n°8). Dans le deuxième chapitre, l'on décrit les défis auxquels les familles d'aujourd'hui sont appelées à faire face : du phénomène migratoire à la négation idéologique de la différence entre les sexes (« idéologie du genre ») ; de la culture du provisoire à la mentalité antinataliste et à l'impact des biotechnologies dans le domaine de la procréation ; du manque d'habitation et de travail à la pornographie et à l'abus des mineurs ; de l'attention aux personnes ayant des handicaps au respect des personnes âgées ; de la déconstruction juridique de la famille à la violence contre les femmes. Le texte présente l'individualisme exaspéré comme le virus qui empoisonne à la racine les liens familiaux et qui conduit les familles à vivre dans une situation paradoxale : d'une part, « on craint la solitude, on désire un milieu de protection et de fidélité, mais en même temps grandit la crainte d'être piégé dans une relation qui peut retarder la réalisation des aspirations personnelles » (n° 34). C'est le paradoxe qui existe entre le besoin radical de la famille que tous ressentent et, en même temps, la fragilité croissante des liens familiaux qui s'annulent et se brisent, se recomposent et se multiplient.

Dans le troisième chapitre, le Pape présente la vocation de la famille tel que la décrit Jésus et qui est intégrée par l'Église. L'on examine ici les thèmes de l'indissolubilité, de la sacramentalité du mariage, de la transmission de la vie et de l'éducation des enfants. Et le Pape suggère aux Églises une autocritique : parfois, nous nous sommes trompés à présenter « un idéal théologique du mariage trop abstrait, presque artificiellement construit, loin de la situation concrète et des possibilités effectives des familles réelles » (n° 36). Et il manifeste tous ses doutes quant à l'efficacité d'une pastorale qui insiste « seulement sur des questions doctrinales, bioéthiques et morales, sans encourager l'ouverture à la grâce » (n° 37). Évidemment, il reste celle qui est aujourd'hui la question centrale, à savoir l'éloignement des enfants du mariage. Si les jeunes préfèrent la cohabitation, ne devrions-nous pas nous demander si l'« Évangile de la famille » tel que nous le présentons est peu attrayant ? Ne devrions-nous pas repenser le langage et le contenu de cette annonce ?

L'amour fécond et les générations dans le mariage et dans la famille

Les chapitres IV et V forment la partie centrale de l'Exhortation apostolique où l'on décline ce qui corrobore le mariage et la famille, à savoir le lien d'amour entre un homme et une femme et la fécondité génératrice qui en découle. Le Pape ne se limite pas, comme cela a

lieu dans la catéchèse la plus répandue, à commenter celle qui est, il est vrai, la leçon fondamentale du Cantique des Cantiques, qui reste certainement un joyau de la révélation biblique de l'amour de l'homme et de la femme. De façon tout à fait originale, le Pape François commente dans les détails – mot pour mot – la fin phénoménologique de l'amour inspiré par Dieu dans le splendide hymne paulinien de 1 Corinthiens 13. Le Pape indique ainsi l'horizon de la hauteur et du caractère concret qui rapportent l'amour – tout amour – à la source suprême de l'agape de Dieu. Le texte parle de l'amour dans une clé toute autre que mystique et romantique. L'amour, tel que le décrit le Pape François en suivant saint Paul, apparaît pleinement concret et dialectique, empli de beauté et de sacrifice, de vulnérabilité et de ténacité (l'amour endure tout, espère tout, ne cède jamais ...). L'amour de Dieu est ainsi ! Nous sommes loin de cet individualisme qui enferme l'amour dans l'obsession possessive « à deux », et menace la « joie » des liens conjugaux et familiaux. Le lexique familial de l'amour, dans l'interprétation du Pape, ne manque pas de passion, il est riche en génération. C'est pour cela qu'il inclut sereinement la liberté de penser et d'apprécier l'intimité sexuelle des époux comme un grand don de Dieu pour l'homme et la femme. Nous pourrions dire que – même dans ce cas – le texte du Pape apporte à la plénitude les suggestions présentes dans la *Gaudium et Spes* qu'il cite explicitement : « Le mariage est en premier lieu une « communauté profonde de vie et d'amour » qui constitue un bien pour les époux eux-mêmes, et la sexualité « est ordonnée à l'amour conjugal de l'homme et de la femme » (n° 80). Le lexique familial de l'amour, tel que proposé par le Pape, est riche de passion, et robuste dans la génération.

Dans le cinquième chapitre, l'accent est mis sur l'autre dimension de l'amour conjugal : la fécondité et la générativité. L'on parle d'une façon spirituellement et psychologiquement profonde d'accueillir une nouvelle vie, de l'attente pendant la grossesse, de l'amour comme père et comme mère, de la présence des grands-parents. Mais aussi de la fertilité élargie, de l'adoption, de l'accueil et de la contribution des familles à promouvoir une « culture de la rencontre », de la vie dans la famille au sens large, avec la présence des oncles et des tantes, des cousins et des cousines, des parents de parents, des amis. Le Pape souligne la dimension sociale inévitable du sacrement du mariage (n° 186) dans laquelle se décline aussi bien le rôle spécifique de la relation entre les jeunes et les personnes âgées que la relation entre les frères et les sœurs comme une sorte de stage de croissance dans la relation avec les autres.

Je voudrais souligner deux aspects. Tout d'abord, le thème de l'enfant. Le texte réaffirme clairement que l'enfant n'est pas un objet de désir, mais un projet de livraison de la vie. D'où en découle donc le thème de la relation entre les générations, que la fragmentation et la liquidité de l'éros menacent. Le lien entre les générations est le lieu du patrimoine qui doit à

tout prix rapporter. Telle est la grande tâche confiée à la famille qui doit garder la tradition de la vie sans l'emprisonner, et apporter une valeur ajoutée à l'avenir sans le mortifier. Un tel dynamisme est impossible si la famille perd son rôle social de stabilité et de propulsion des sentiments. En bref, l'on ne se marie pas tout simplement pour nous-mêmes. Le mariage est plus riche en biens si le couple ne se renferme pas sur lui-même : ce retrait n'apporte plus le bonheur, il apporte la tristesse.

La famille est le moteur de l'histoire, l'amour qui travaille pour la vie : et il n'est certainement pas le refuge de ceux qui souhaitent se soustraire aux défis de la vie et de l'histoire. C'est dans ce passage et cette alliance entre les générations que se construit toute la richesse des peuples, la connaissance, la culture, les traditions, le don et la réciprocité. La passion pour l'éducation inscrite dans la génération et l'alliance entre une génération et l'autre représentent un thermomètre infallible du progrès social.

Le thème de l'éducation est développé dans le septième chapitre. Je le mentionne maintenant afin de le rattacher au thème de la générativité. Le Pape met en garde du fait qu'à l'égard des enfants « l'obsession n'éduque pas ; et on ne peut pas avoir sous contrôle toutes les situations qu'un enfant pourrait traverser (...). Si un parent est obsédé de savoir où se trouve son enfant et de contrôler tous ses mouvements, il cherchera uniquement à dominer son espace. De cette manière, il ne l'éduquera pas, ne le fortifiera pas, ne le préparera pas à affronter les défis. Ce qui importe surtout, c'est de créer chez l'enfant, par beaucoup d'amour, des processus de maturation de sa liberté, de formation, de croissance intégrale, de culture d'une authentique autonomie » (n° 261). Et il est significatif que le texte consacre une grande attention à l'éducation sexuelle, un nouveau thème dans la pastorale de l'Église. L'Exhortation en soutient la nécessité, surtout aujourd'hui « à une époque où la sexualité tend à se banaliser et à s'appauvrir ». Elle doit être réalisée « dans le cadre d'une éducation à l'amour, au don de soi réciproque » (n° 280).

Quelques perspectives pastorales

Dans le sixième chapitre, l'Exhortation souligne que les familles ne sont pas seulement le sujet mais également l'objet de l'évangélisation. Elles sont, tout d'abord, appelées à communiquer au monde l'« Évangile de la famille » comme une réponse à la nécessité profonde de familiarité inscrite dans le cœur de la personne humaine et de la société elle-même. Bien sûr, elles ont besoin d'une grande aide dans cette mission. Le Pape parle même, dans cette perspective, de la responsabilité des ministres ordonnés. Et il souligne, avec

franchise, « qu'il manque souvent aux ministres ordonnés la formation adéquate pour traiter les problèmes complexes actuels des familles » (n° 202). Il en appelle ainsi à une attention renouvelée également à l'égard de la formation des séminaristes. S'il faut, d'une part, améliorer leur formation psychoaffective et impliquer majoritairement la famille dans la formation au ministère (cf. n° 203), de l'autre, il soutient que « l'expérience de la vaste tradition orientale des prêtres mariés pourrait être utile » (n° 202). Ici, nous devrions ouvrir la réflexion sur la relation entre les familles, la maternité ecclésiale de la communauté et la paternité spirituelle du ministère. Aujourd'hui, malheureusement, la divergence qui sépare les familles de la communauté chrétienne est évidente. Nous pourrions dire que les familles sont peu ecclésiales, souvent renfermées en elles-mêmes, et que les communautés chrétiennes sont peu familiales, souvent écrasées par une bureaucratie exaspérante.

Un point particulier mérite également une attention : l'accompagnement des fiancés jusqu'à la célébration du sacrement. Le texte insiste sur le fait d'aider les fiancés à redécouvrir la vie de la communauté ecclésiale : il est indispensable de concilier la foi dans la communauté. D'où la nécessité d'un accompagnement des premiers pas de la famille nouvellement constituée (y compris le thème de la paternité responsable). Ici, nous sommes confrontés à un vaste domaine presque totalement inconnu de la vie ordinaire des paroisses. L'expérience des mouvements de la famille qui ont déjà identifié des parcours d'accompagnement efficaces est au contraire utile.

Dans ce contexte, le Pape exhorte à l'accompagnement des personnes abandonnées, séparées ou divorcées. Il insiste, entre autres choses, sur l'importance de la récente réforme des procédures de reconnaissance des cas de nullité du mariage et de la responsabilité confiée aux évêques. Le texte rappelle les souffrances des enfants dans les situations de conflit et exprime clairement que : « Le divorce est un mal, et l'augmentation du nombre des divorces est très préoccupante. Voilà pourquoi, sans doute, notre tâche pastorale la plus importante envers les familles est-elle de renforcer l'amour et d'aider à guérir les blessures, en sorte que nous puissions prévenir la progression de ce drame de notre époque » (n° 246). L'on fait allusion aux mariages mixtes et à ceux qui sont caractérisés par des disparités de culte, ainsi qu'à la situation des familles qui vivent avec des personnes à tendance homosexuelle, en réaffirmant le respect à leur égard et le refus de toute discrimination injuste et de toute forme d'agression ou de violence.

Pastoralement précieuse est la dernière partie du chapitre : « Quand la mort transperce de son aiguillon ». Il s'agit d'une dimension qui nécessite une nouvelle attention

pastorale, vu l'affaiblissement du sens de la mort dans les sociétés contemporaines et l'absence de gestes et de paroles aussi bien pour ceux qui meurent que pour ceux qui restent.

Le soin des familles blessées : accompagner, discerner et intégrer la fragilité

Le huitième chapitre – l'une des parties les plus attendues de l'Exhortation du Pape – est une invitation à la miséricorde et au discernement pastoral face à des situations qui ne répondent pas pleinement à ce que le Seigneur propose. Le Pape insiste sur le fait qu'il ne faut absolument pas renoncer à illuminer la vérité du parcours de la foi et les fortes exigences de la séquelle du Seigneur, comme je l'ai souligné au début de mon intervention. Le Pape exhorte, au contraire, à assumer le regard de Jésus et le style de Dieu qu'il a clairement exprimés dans ses paroles, dans ses gestes et dans ses rencontres. Le Pape rappelle le fait qu'il y a également « d'autres formes d'union contredisent radicalement cet idéal, mais certaines le réalisent au moins en partie et par analogie ». De toute façon, l'Église « ne cesse de valoriser les éléments constructifs dans ces situations qui ne correspondent pas encore ou qui ne correspondent plus à son enseignement sur le mariage » (n° 292). On peut ressentir ici l'anxiété évangélique de ne pas éteindre la mèche fumante (cf. Mt 12,20). Chaque « graine de la famille » – pourrait-on ainsi dire – n'importe où elle est, doit être accompagnée et aidée à grandir.

C'est ici que prend forme le nouvel axe de la vie pastorale de l'Église que le Pape inscrit dans l'horizon de la Miséricorde, à savoir une Église consacrée à accompagner et à intégrer tout le monde. Et personne ne doit être exclu. C'est ainsi un regard de compassion qui est demandé, et non pas un regard de condamnation.

C'est le sens du discernement qui est enclin à cueillir, justement dans les différentes situations, les « signes d'amour qui, d'une manière et d'une autre, reflètent l'amour de Dieu » (n° 294). Il faut donc « éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations ; il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition » (n° 296). Chaque personne doit trouver une place dans l'Église : « Personne ne peut être condamné pour toujours » (n° 297). Les situations peuvent être très différentes entre elles et « ne doivent pas être cataloguées ou enfermées dans des affirmations trop rigides sans laisser de place à un discernement personnel et pastoral approprié » (n°298). C'est pourquoi le Pape n'a pas jugé nécessaire une « nouvelle législation générale du genre canonique » afin de laisser un espace au « discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers » (n° 300).

Le mot d'ordre remis aux Évêques est simple et direct. Il s'agit de trois verbes qui constituent un itinéraire unique : accompagner, discerner, intégrer (dans la communauté chrétienne). La foi partagée et l'amour fraternel peuvent faire des miracles, même dans les situations les plus difficiles. L'accès à la grâce de Dieu, qui, une fois accueillie, génère la conversion du pécheur, est une affaire sérieuse. La doctrine catholique du jugement moral, peut-être un peu négligée, est remise à l'honneur : la qualité morale des processus de conversion ne coïncide pas automatiquement avec la définition juridique des états de vie. La tâche des prêtres, en particulier, est destinée à conduire à ce rendez-vous avec l'Évêque : pas de « libre service », ni pour eux ni pour les fidèles. Ce n'est pas un calcul juridique à appliquer, ni un procès à décider arbitrairement. Le parcours demandé doit interpréter la doctrine de l'Église, discerner les consciences, honorer le principe moral et garder la communion.

Dans cette optique, en acceptant les observations de nombreux Pères synodaux, le Pape affirme que « les baptisés divorcés et remariés civilement doivent être davantage intégrés dans les communautés chrétiennes selon les diverses façons possibles, en évitant toute occasion de scandale ». « Leur participation peut s'exprimer dans divers services ecclésiaux (...). Ils ne doivent pas se sentir excommuniés, mais ils peuvent vivre et mûrir comme membres vivants de l'Église (...). Cette intégration est nécessaire également pour le soin et l'éducation chrétienne de leurs enfants » (n° 299).

Plus généralement, le Pape fait une déclaration très importante pour comprendre l'orientation et le sens de l'Exhortation : « Si l'on tient compte de l'innombrable diversité des situations concrètes (...), on peut comprendre qu'on ne devait pas attendre du Synode ou de cette Exhortation une nouvelle législation générale du genre canonique, applicable à tous les cas. Il faut seulement un nouvel encouragement au discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers, qui devrait reconnaître que, étant donné que « le degré de responsabilité n'est pas le même dans tous les cas, les conséquences ou les effets d'une norme ne doivent pas nécessairement être toujours les mêmes » (n° 300).

Le Pape développe de façon approfondie les exigences et les caractéristiques du parcours d'accompagnement et de discernement dans un dialogue approfondi entre les fidèles et les pasteurs. À cette fin, il rappelle la réflexion de l'Église « sur les conditionnements et les circonstances atténuantes » concernant l'imputabilité et la responsabilité des actions et, en s'appuyant sur saint Thomas d'Aquin, il se concentre sur la relation entre « les règles et le discernement », en affirmant : « Certes, les normes générales présentent un bien qu'on ne doit jamais ignorer ni négliger, mais dans leur formulation, elles ne peuvent pas embrasser dans

l'absolu toutes les situations particulières. En même temps, il faut dire que, précisément pour cette raison, ce qui fait partie d'un discernement pratique face à une situation particulière ne peut être élevé à la catégorie d'une norme » (n°304).

Dans la dernière section du chapitre (« La logique de la miséricorde pastorale »), afin d'éviter tout malentendu, le Pape François réitère avec force : « Comprendre les situations exceptionnelles n'implique jamais d'occulter la lumière de l'idéal dans son intégralité ni de proposer moins que ce que Jésus offre à l'être humain. Aujourd'hui, *plus important qu'une pastorale des échecs est l'effort pastoral pour consolider les mariages et prévenir ainsi les ruptures* » (n° 307). Mais le sens général du chapitre et de l'esprit que le Pape François entend imprimer à la pastorale de l'Église est bien résumé dans les paroles finales : « J'invite les fidèles qui vivent des situations compliquées, à s'approcher avec confiance de leurs pasteurs ou d'autres laïcs qui vivent dans le dévouement au Seigneur pour s'entretenir avec eux. Ils ne trouveront pas toujours en eux la confirmation de leurs propres idées ou désirs, mais sûrement, ils recevront une lumière qui leur permettra de mieux saisir ce qui leur arrive et pourront découvrir un chemin de maturation personnelle. Et j'invite les pasteurs à écouter avec affection et sérénité, avec le désir sincère d'entrer dans le cœur du drame des personnes et de comprendre leur point de vue, pour les aider à mieux vivre et à reconnaître leur place dans l'Église » (n° 312). Dans la « logique de la miséricorde pastorale », le Pape François affirme avec force : « Parfois, il nous coûte beaucoup de faire place à l'amour inconditionnel de Dieu dans la pastorale. Nous posons tant de conditions à la miséricorde que nous la vidons de son sens concret et de signification réelle, et c'est la pire façon de liquéfier l'Évangile » (n° 311).

Spiritualité conjugale et familiale

Le neuvième chapitre est consacré à la spiritualité conjugale et familiale, « faite de milliers de gestes réels et concrets » (n° 315). De toute évidence, il est dit que « ceux qui sont animés de profonds désirs de spiritualité ne doivent pas croire que la famille les éloigne de la croissance dans la vie de l'Esprit, mais qu'elle constitue un chemin que le Seigneur choisit pour les conduire aux sommets de l'union mystique » (n° 316). « Les moments de joie, le repos ou la fête, et même la sexualité, sont vécus comme une participation à la vie pleine de sa Résurrection » (n° 317). L'on parle ensuite de la prière à la lumière de Pâques, de la spiritualité de l'amour exclusif et libre dans le défi et dans ce désir de vieillir et de se consumer ensemble, en reflétant la foi de Dieu (cf. n°319). Et enfin, la spiritualité « de

l'attention, de la consolation et de l'encouragement ». Dans le paragraphe conclusif, le Pape affirme qu' « aucune famille n'est une réalité céleste et constituée une fois pour toutes, mais la famille exige une maturation progressive de sa capacité d'aimer (...). Tous, nous sommes appelés à maintenir vive la tension vers un au-delà de nous-mêmes et de nos limites, et chaque famille doit vivre dans cette stimulation constante. Cheminons, familles, continuons à marcher ! (...). Ne désespérons pas à cause de nos limites, mais ne renonçons pas non plus à chercher la plénitude d'amour et de communion qui nous a été promise » (n° 325).